### Département de la Somme

## Commune d'Oresmaux

Rue de l'École – 80160
Arrondissement d'Amiens - Canton d'Ailly sur Noye

3.22.42.02.17 - mairie.oresmaux@orange.fr

# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 26 Janvier 2023

scarice du jeuni 26 janvier 2025

Date de la convocation: 20 Janvier 2023 Date d'affichage du P.V.: 2 Février 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15 Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 13

<u>Membres en exercice</u>: M. CUVILLIER Guillaume; Mme DIZENGREMEL Joëlle; M. CAZIN Julien; M. LEROY Alexandre; M. MERLUZZI Nicolas; M. RYNGAERT Jean-Michel; Mme ADELINE Julie; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques; Mme PÉRONNE Michèle; Mme GARNIER Martine; M. BERTRAND Hervé; M. WURMSER Marc; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline; Mme BERTRAND Adeline

Absent excusé: /.

Absents non excusés: M. MERLUZZI Nicolas; M. RYNGAERT Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

| Délibération 1/2023<br>Examinée le 26/01/2023 | 1°) ACTes Aides aux communes et aux territoires - Appui aux projets locaux des communes rurales de moins de 2 000 habitants des Hauts-de-France | Approuvée à<br>l'unanimité |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Délibération 2/2023                           | 2°) Obligation de dépôt d'un permis de démolir                                                                                                  | Approuvée à la             |
| Examinée le 26/01/2023                        | en cas de démolition                                                                                                                            | majorité                   |
| Délibération 3/2023                           | 3°) Obligation de dépôt d'une déclaration                                                                                                       | Approuvée à la             |
| Examinée le 26/01/2023                        | préalable pour l'édification d'une clôture                                                                                                      | majorité                   |
| Délibération 4/2023 -                         | 4°) Instauration du droit de préemption urbain                                                                                                  | Approuvée à                |
| Examinée le 26/01/2023                        | sur les zones U et Au                                                                                                                           | l'unanimité                |
| Délibération 5/2023 -                         | 5°) Reversement de la taxe d'aménagement :                                                                                                      | Approuvée à                |
| Examinée le 26/01/2023                        | Suppression                                                                                                                                     | l'unanimité                |

#### **QUESTIONS DIVERSES**

## • Repas des aînés:

Madame le Maire rappelle que le repas des aînés a lieu le dimanche 19 Mars. Les membres du conseil municipal décident du choix du menu et des cadeaux.

Madame le Maire lève la séance à 21h00